



# Formation pratique pour l'élaboration et la vente des macérats de bourgeons (Gemmothérapie) Du 23 au 25 Mars 2022 à Chanteix (19)

## Objectifs pédagogiques

Apprendre à reconnaître, cueillir, transformer et vendre des macérats de bourgeons dans le contexte réglementaire des compléments alimentaires. La formation s'intéressera particulièrement aux macérats concentrés de bourgeons.

## Public visé

Producteurs.trices de PPAM installé.e.s, en accord avec le cahier des charges SIMPLES.

**Prérequis** : Aucun.

**Intervenant** : Julien Barathaud, paysan herboriste SIMPLES et Nathalie Macé, naturopathe et formatrice à l'école des plantes

## Lieu, Dates et Horaires

Le 23 au 25 mars 2022 de 9h à 17h30 (9h30 à 18h le premier jour)  
Au gîte « la Belle Verte » et sur la ferme Melilotus, 19 330 Chanteix

## Déroulé

### Jour 1

**Théorie** : Introduction : historique, définition de la gemmothérapie, intérêt, composition, contre-indication, différentes formes galéniques et leur posologie

**Botanique** : reconnaissance de bourgeons sur le terrain, approche de l'arbre dans son environnement

### Jour 2

**Théorie** : mode opératoire, transformations, choix des stations et dates de cueillette - Aspects réglementaires relatifs à la production, la transformation et la vente de macérats de bourgeons.

**Visite** : bâtiments de Melilotus

**Pratique en Laboratoire** : filtrer, flaconner, stocker

### Jour 3

**Théorie** : propriétés et indications des bourgeons par appareil et leurs contre-indications

**Pratiques** : récolte de bourgeons sur le terrain, identification des stades de récolte et mise en macération

**Méthodes pédagogique** : Pour la théorie : présentation power point, échanges animés entre les participants  
Pour la pratique : Démonstration et Exercices pratiques de reconnaissance, visite, réalisation d'une macération en labo, jeux, dégustation

**Modalités d'évaluation des acquis** : Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées en continu au cours des interventions et des mises en situation et au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation. **Modalités d'évaluation de la satisfaction** : Tour de table en début et fin de formation et questionnaire écrit en fin de formation portant sur le contenu et l'organisation de la formation.

## Financier(s)



## INFOS et logistique

**Durée de la formation** 3 jours, 21h00

**Date limite d'inscription** 13/03/2022  
(bulletin d'inscription en page 2)

## Tarifs

Agriculteurs éligibles VIVEA → mobilisation du fond VIVEA(567€)

Producteurs SIMPLES non VIVEA → 95€

Autres publics : 210€ + adhésion au syndicat

## Conditions d'accueil

**Restauration** Cuisine équipée à disposition.  
Prévoir de quoi faire vos repas.

**Hébergement** Possibilité d'être hébergé.e sur place les nuits des 22,23 et 24 Mars (préciser sur le bulletin d'inscription en page 2) au gîte La Belle Verte en chambre de 1 à 4 personnes (15€/nuit + 5€ pour les draps si besoin).

Contact du gîte pour plus d'infos : 06 87 08 87 90

## Responsable de stage :

Léa Rodier, 06 41 27 41 52 ou  
secretariat@syndicat-simples.org

## Animatrice de la formation sur place :

Audrey Benavent : beatrice.hamel@free.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.



# Bulletin d'inscription

Formation pratique pour l'élaboration et la vente des macérats de bourgeons

Du 23 au 25 Mars à Chanteix (19)

**A retourner par courrier avant le 13 Mars à Audrey Benavent, animatrice de la formation à l'adresse suivante : Melilotus – 117 rue Jean Carou - Le Bourg – 19330 CHANTEIX**

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet

Mme – M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... em@il : .....

Date de naissance (si financement VIVEA) .....

**Adhésion au syndicat SIMPLES** – Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion SIMPLES, merci **d'adhérer en ligne** en tant que sympathisant (20€) ou producteurs.trice sans mention SIMPLES (70€), **ou de joindre un chèque** correspondant à votre adhésion.

## **Coût de la formation**

- Je suis éligible VIVEA : chèque de **caution de 95 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant avec mention SIMPLES et non éligible VIVEA : **95 €**
- Je suis adhérent au syndicat non éligible VIVEA , sans mention SIMPLES : **210 €**

***(les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)***

## **Pièces ou Infos à fournir si financement VIVEA :**

- Je cotise à la MSA depuis plus de 2 Ans → rien à fournir
- Je cotise à la MSA depuis moins de 2 Ans → Merci de fournir une Attestation de « régularité de situation au regard du fond d'assurance de formation VIVEA » délivrée par la MSA
- Je suis en démarche d'installation PPP \_ 1ère année → Nous vous contacterons
- Je suis en démarche d'installation PPP \_ 2 ou 3ème année → Merci de fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité au financement VIVEA

## **Hébergement**

- Je souhaite dormir sur place la nuit du 22/03 : 15€
- Je souhaite dormir sur place la nuit du 23/03 et 24/03 : 30€ TOTAL : .....€

***(Chèque à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES, merci de prévoir 5€ sur place pour les draps si besoin)***

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

**Date et signature :**